



*Phiour hebdomadaire de Maran Harichon Létsion Hagaon Hagadol
Rabbénou Itshak Possef Chlita*

Lois de Charouot

Message du Rav sur la Tragédie de Meirone - Les Birkot HaTorah, l'influence du don de la Torah

Rédaction réalisée par le Rav Yoel Hattab – Correction et relecture Mme Shirel Carceles

Parachat Bamidbar

Allumage : 19h09

Fin de Chabbat : 20h09

Rabbenou Tam : 20h54

La tragédie de Mérone

Après la tragédie de Mérone, lequel d'entre nous peut connaître la raison de ce malheur. Cette semaine j'ai dû me rendre de maisons d'endeuillés à maisons d'endeuillés, et la première chose que j'ai remarqué, est la Emouna extraordinaire de chacun d'entres eux. C'est à nous qu'ils ont procuré du réconfort ! Nous avons pu remarquer que ceux qui ont laissé leur vie étaient des personnes qui craignaient Hachem, des Tsadikim et des hommes pieux. Encore une fois, nous n'avons aucune connaissance sur les raisons d'une telle tragédie, mais chacun doit se renforcer dans tout, que ce soit sur les Mitsvot qui concernent l'homme envers son ami, ou bien les Mitsvot qui concernent l'homme avec Hachem. Et au-dessus de tout, se renforcer dans l'étude de Torah, car c'est la Torah qui protège et qui sauve. Tout cela sera pour l'élévation de leurs âmes.

Si, après cette tragédie nous n'avancions ni n'évoluons, c'est comme si ces 45 hommes étaient morts en vain...

Chaque Avreh, chaque jeune étudiant de Yeshiva devra prendre sur lui d'arriver à l'heure la journée

d'étude. De même pour les Avrehim. De plus, prendre sur soi de ne pas parler durant leur étude de Torah. On ne fera pas de notre Torah des petits morceaux. Les hommes qui travaillent toute la journée, ne se contenteront pas d'un seul cours de Torah, mais chaque moment de libre qu'ils auront, ils devront le sanctifier pour l'étude de Torah. De même les Vendredis et le Chabbat. D'autant plus les chabbat d'été qui sont assez longs. Si nous arrivons ensemble à nous renforcer dans cela, ce sacrifice collectif ne sera pas vain et on pourra mériter la résurrection des morts et la délivrance prochaine.

La Berakha du Gomel

Ceux qui étaient présents lors de cette tragédie et ont été sauvés, lorsqu'ils se rendront de nouveau à cet endroit, diront sans le nom d'Hachem « Barouh cheassa li ness bamakom Hazé ». Pour ce qui est de la Berakha du Gomel, les Sefaradim ne disent pas cette Berakha sur d'autres sauvetages que ceux mentionnés par la Guemara. Mais si, le voyage pour se rendre à Mérone a été d'une distance de plus de 72 minutes, ils diront dans tous les cas la Berakha du Gomel, tout en pensant à ce miracle. Les Ashkenazim, quant à eux, disent la Berakha du Gomel sur tout autre sauvetage. Ainsi, même si leur voyage a été inférieur à 72minutes, ils diront la Berakha du Gomel.

Loulé Toratékhá Chaachouay (psaume)

Lorsque je me suis rendu dans les maisons d'endeuillés je leur ai expliqué comment un homme peut faire face à de telles tragédies. Je leur racontai, que lorsque ma mère la Rabbanite est décédée,

Dédié pour la Refoua Chelema de John jonas yona Ben Laure Lola

Maran Harav Zatsal était d'une tristesse dure et les larmes lui coulaient à chaque instant. Nous avions peur de cela, car il avait déjà une maladie aux yeux. On a voulu lui détourner son esprit sur autre chose. Je lui parlai alors de l'interdit de prier pour un *Onéne* (l'endeuillé avant l'enterrement est dispensé de toutes les Mitsvot. Attention ! Chaque cas sera demandé à un Rav). Voici la question que je lui posai : une personne qui était au milieu de sa Amida et en arrivant au milieu de la bénédiction de *Réfaénou*, il entend des cris, comprenant qu'un de ses proches était décédé, peut-elle continuer sa Amida ? D'un coup, il oublia tout ! Il se leva me rapporta plusieurs livres relatant du sujet concerné. Il prit le livre *Moutsal MiEsh* (Siman 21), ainsi que le livre de Rabbi Yehouda Ayash (Orah Haïm Siman 33) qui parle d'un cas semblable. Et bien d'autres livres ! Il s'oublia complètement, et cela lui permit de se sentir mieux ! J'ai ressenti alors le psaume (119 verset 92) : « *Si Ta Torah n'avait pas fait mes délices, j'aurais succombé dans ma misère* ».

La Torah apporte la condoléance et permet de faire face aux épreuves les plus difficiles. Pour les gens qui sont assez loin de la Torah, c'est très difficile car ceux qui ont la crainte d'Hachem, ont sur quoi se tenir pour faire face à l'épreuve.

Que Chacun se renforce dans tout, et plus particulièrement dans l'étude de Torah.

Les Birkot HaTorah

Nous pouvons voir selon l'opinion du Rambam et du Choulhan Aroukh, que seul le Birkat HaMazon est de la Torah. Toutes les autres Berakhot sont d'ordre Rabbinique. Voici les textes :

Le Rambam écrit (Berakhot Chap.1, Halakha 1 et 2) :

מצות עשה מן התורה לברך אחר אכילת מזון שנאמר ואכלת ושבעת וברכת את יי' אלהיך ואינו חייב מן התורה אלא אם כן שבע שנאמר ואכלת ושבעת וברכת ומדברי סופרים אכל אפילו כזית מברך אחריו.

C'est un commandement positif de la Torah que de bénir Hachem après la consommation de pain, comme il est dit dans le verset *Tu mangeras, tu te rassieras et tu béniras*. Selon la Torah, on est tenu de faire le Birkat HaMazon, uniquement si on est rassasié. Mais par ordre Rabbinique, on devra dire le Birkat Hamazon, même après avoir seulement consommé un *Kazait* (27g)

Halakha 2

ומדברי סופרים לברך על כל מאכל תחלה ואחר כך יהנה ממנו ואפילו נתכוין לאכול או לשתות כל שהוא מברך ואח"כ יהנה וכו' וכן מדברי סופרים לברך אחר כל מה שיאכל וכל מה שישתה וכו'

Par ordre Rabbinique, on doit réciter une Berakha avant de profiter de tout aliment. Et ceci, même si on a l'intention de manger ou de boire une quantité quelconque, on doit réciter la Berakha avant d'en profiter etc. De plus, par ordre Rabbinique nous devons faire une Berakha après avoir consommé un aliment ou après avoir bu etc.

On peut donc comprendre du Rambam, que toutes les Berakhot *Hanéhénim* (Berakha avant consommation), comme « Mezonot », « Adama », « Cheakol » etc. sont d'ordre Rabbinique. De même pour toutes les Berakhot finales.

Le Rambam rajoute (Chap.8 des lois de Berakhot Halakha 12) :

כל הברכות האלו אם נסתפק לו בהם אם בירך או לא בירך אינו חוזר ומברך לא בתחלה ולא בסוף מפני שהן מדברי סופרים וכו'

Concernant toutes ces Berakhot, si on a un doute quant à savoir si on a récité ou non l'une d'entre elles, on ne la répète pas car elles sont d'ordre Rabbinique etc.

D'ailleurs le Choulhan Aroukh (Siman 184 Halakha 4) écrit :

אכל ואינו יודע אם בירך ברכת המזון אם לאו צריך לברך מספק מפני שהיא מן התורה:

Une personne qui a mangé et ne sait pas si elle a dit le Birkat HaMazon, il faudra reprendre, car cette Berakha est de la Torah.

De plus, le Choulhan Aroukh (Siman 209 Halakha 3) écrit :

כל הברכות אם נסתפק אם בירך אם לאו אינו מברך לא בתחלה ולא בסוף חוץ מברכת המזון מפני שהיא של תורה:

Une personne qui a mangé et ne sait pas si elle a dit la Berakha (du début ou bien la Berakha finale) elle ne reprendra pas dans le doute, sauf pour le Birkat Hamazon qui est de la Torah.

Les Birkot HaTorah - La Mitsva d'étudier la Torah

Avant de répondre à l'interrogation, il est important de comprendre la raison pour laquelle le Rambam

s'est positionné de façon assez complexe, de dire que les *Birkot HaTorah* sont d'ordre Rabbinique alors que la Guemara dit explicitement qu'il s'agit de Berakhot de la Torah. La Guemara dans le traité Berakhot¹ rapporte quatre avis : selon Rav Houna, on doit dire les Birkot HaTorah avant l'étude des versets, en revanche on ne les dira pas avant l'étude du Midrash. Selon Rabbi Elazar, autant sur l'étude des versets que sur le Midrash on doit dire les Birkot HaTorah, mais pas avant une étude de Mishna. Selon Rabbi Yo'hanane, même avant l'étude de Mishna on doit dire ces Berakhot, mais avant l'étude de Guemara on ne les dira pas. Selon ces trois premières opinions, une personne peut étudier le matin le Daf HaYomi, même sans avoir dit encore les Birkot HaTorah. Mais selon Rava, avant toute étude de Torah, même la Guemara, on ne peut étudier sans avoir encore dit les Birkot HaTorah.

Mais il faut comprendre : quelle est la raison des deux premiers avis ? N'est-ce pas que la source de toutes les Halakhot sort de l'étude de la Mishna et de la Guemara ? Comment aurions-nous compris les 39 travaux interdits de Chabbat, sans l'étude de la Torah orale² ? Nous n'aurions pas enseigné l'interdit d'appuyer sur un interrupteur le Chabbat sans la Torah orale ! Comment aurions-nous compris le verset nous enseignant le port des Tefilines de la tête : « *Vehayou Letotafoth ben Einekha* » « ...entre tes yeux » ? Nous les aurions positionnés entre les yeux, tout comme les *Karaïm*, alors que la Torah orale nous enseigne du verset, qu'ils doivent être positionnés sur le front. Comment aurions-nous su les mesures de la Souccah sans la Torah orale ? Pour quelle raison contredisent-ils l'avis de Rava ?

La source : le don de la Torah

En réalité, on peut comprendre selon la Guemara dans le traité Chabbat³, nous rapportant l'enseignement de Rav Avdimi bar Hama Bar Hassa, que selon le verset⁴ « *Et ils s'arrêtèrent au pied de la montagne* », qu'Hachem souleva la montagne au-dessus du peuple Juif. Elle devint transparente et le peuple Juif put apercevoir la vision Divine. Hachem leur dit : « si vous acceptez

la Torah, très bien. Dans le cas contraire, cet endroit sera votre tombeau ». Fin de citation. Les Tossafot sur place s'interrogent : pour quelle raison Hachem leur demanda s'ils acceptaient la Torah, sous peine de mourir, alors qu'ils avaient déjà accepté en disant d'une seule et unique voix « *Naassé Vénishma* » ? Il existe plusieurs réponses. Le Midrash Tan'houma⁵ explique qu'au début, tout le peuple Juif accepta la Torah telle quelle. Mais lorsqu'arriva le don de la Torah, Hachem leur sortit le Talmud Bavli, Yerouchalmi, les *Tshouvot HaGuéhonim*, les *Tshouvot* du Rambam, le Beit Yossef, le Yabi'a Omer etc. Ils se dirent alors qu'au début ils avaient l'intention d'accepter uniquement le livre de la Torah, et non pas la Torah orale. C'est sur cette Torah, qu'Hachem mit la montagne au-dessus du peuple juif, afin qu'ils acceptent. Ils ne connaissaient pas à cette époque l'importance de la Torah.

Forcer la main - Oness

Le Beth Yossef⁶ rapporte l'avis du *Ohel Moed*⁷ au nom du Réa⁸ le cas d'un homme qui a été forcé de manger, comme par exemple si une personne ne mange rien et d'autres personnes l'ont prise de force, et lui ont mis de la nourriture dans la bouche. La Halakha dit que cette personne ne fait pas de Berakha sur ce qu'ils lui donnent à manger. Tel est aussi l'avis du Rama⁹.

Sur ce, le Magen Avraham¹⁰ questionne : la Guemara ne nous apprend-elle pas, dans le traité Rosh Hashana, que si une personne a été forcée à consommer de la Matsa le soir du Seder (comme dans le cas de la personne à qui ils ont donné à manger de force), elle sera quand même quitte de la Mitsva de la consommation de Matsa ? Tel est aussi l'avis du Rambam¹¹ et du Choulhan Aroukh¹². Donc, on voit bien que même une consommation forcée (*Oness*) est considérée comme étant une vraie consommation. Ainsi, comment comprendre le Beth Yossef plus haut ?

¹ 11b

² La Mishna et la Guemara

³ 88a

⁴ Chemot 19, 17

⁵ Parachat Noa'h Siman 3

⁶ Siman 204

⁷ *Derekh 7 Netiv 7*

⁸ Début du Chap.3

⁹ Halakha 8

¹⁰ Alinéa 20

¹¹ Chap.6 lois de Hametz OuMatsa Halakha 3

¹² Siman 475 Halakha 4

Première réponse - L'accomplissement d'une Mitsva

Il existe deux réponses à cette interrogation. Le Mishna Berroua¹³ rapporte selon le Rambam¹⁴ au sujet d'une personne qui refuse de donner l'acte du divorce à sa femme¹⁵, le Beth Din doit lui donner des coups¹⁶ jusqu'à que le mari dise « *Rotsé Ani* » « *J'accepte* ». Ils écriront l'acte de divorce et elle sera divorcée. Le Rambam questionne : comment est-il possible que l'acte de divorce soit valable alors qu'il doit être donné avec volonté et non pas de force ? Et il répond en disant que si un homme a le Yetser Hara de ne pas accomplir une Mitsva et qu'ensuite des gens le frappent jusqu'à ce qu'il accomplisse la Mitsva qu'il était obligé d'accomplir, il l'aura accomplie, car sa volonté profonde est d'accomplir les ordres de la Torah et d'écouter les paroles de nos Sages. Selon cela, tout devient compréhensible, car la personne qui a été forcée de consommer de la Matsa le soir du Seder, en fin de compte, même si elle ne le souhaitait pas, sa volonté profonde était d'accomplir la Mitsva. C'est pour cela qu'elle sera quitte de la Mitsva, car elle se dit au plus profond d'elle : « si j'ai déjà mangé au moins que je puisse gagner une Mitsva ».

Ce qui n'est pas le cas lorsqu'on donne de force à manger à une personne. Cette consommation n'est pas une Mitsva, et donc « la volonté » n'y est pas. C'est pour cela qu'elle ne dira pas de Berakha dessus.

Seconde réponse - remerciement de force

Le Elia Rabba¹⁷ explique que les Berakhot que nous disons avant de consommer (*Birkot Hanéhénim*), sont aussi une louange à Hachem, par le fait qu'Il a créé les fruits de l'arbre, les légumes, les céréales etc. Ces Berakhot sont dites, donc ces louanges sont dites lorsque la personne les consomme par sa volonté. Mais la personne ne loue pas lorsqu'on la force à manger.

Pour comprendre, lorsqu'une personne lui donne un cadeau, elle va la remercier. Mais en fin de compte

l'ampleur du remerciement est selon aussi « la valeur » du cadeau. Lorsqu'elle lui donne un cadeau très important, le remerciement va être conséquent. Mais s'il s'agit d'un simple stylo, évidemment le remerciement ne sera pas le même.

Et donc, si la personne a été forcée de manger, elle ne dira pas la Berakha, car elle ne profite pas, et elle n'a pas de quoi louer. Ce qui n'est pas le cas pour la consommation de la Matsa, même si elle a été forcée, en fin de compte elle aura accompli une Mitsva.

D'ailleurs, le Mishna Berroua écrit que la Halakha sera différente selon les deux réponses, au sujet d'une personne qui été forcée de manger du pain : doit-elle dire le Birkat Hamazone ? Selon la première réponse que la volonté profonde de chaque juif est d'accomplir les Mitsvot, elle devra alors dire le Birkat Hamazone qui est une Mitsva. Mais selon la seconde réponse (du Elia Rabba), étant une Berakha où on loue Hachem, la personne ne dira pas le Birkat Hamazone.

Il faut savoir, que selon la Halakha on tient que cette personne ne doit pas refaire le Birkat Hamazone, selon le principe de *Safek Berakhot Leakel*. Comme nous l'avons écrit dans le Yalkout Yossef¹⁸.

Réponse et conclusion

Pour revenir et répondre à la question que nous avons développée au sujet des *Amoraïm* dans la Guemara, qui pensent que nous ne disons pas les *Birkot HaTorah* sur l'étude de la Torah orale, car la Torah orale a été reçue « de force » et ce n'est pas compatible de dire une Berakha et louer Hachem sur quelque chose que nous ne voulions pas. Sur ce, Rava dans le Guemara contredit cet avis et pense que nous disons les Birkot HaTorah même sur la Torah orale, car selon lui, les Birkot HaTorah font partie des *Birkot HaMitsvot*, sur lesquelles on dit la Berakha même si on l'a reçue de force.

Ainsi, le Rambam et le Choulhan Aroukh tinrent ainsi la Halakha. On comprend donc bien que selon

sanctions comme lui retirer son passeport, ou bien en lui fermant son compte bancaire. Si ces sanctions n'aident pas, il a de l'argent au noir, il le rentre en prison. Même si ce genre de situation n'est pas fréquent, car le haut Beth Din essaye de ne pas en arriver à une telle situation, cela existe quand même. En effet, certaines fois l'homme ne veut pas par simple principe donner son acte de divorce à sa femme. 3

¹⁷ Siman 204 alinéa 13

¹⁸ Lois de Berakhot édition 5771 Siman 204 Halakha 14

¹³ Chaar Hatsiyouné Siman 204 alinéa 38

¹⁴ Lois du divorce Chap.2 Halakha 20

¹⁵ Comme dans le cas où la femme veut divorcer à cause du fait que son mari a une très mauvaise haleine, et rien n'aide, ni le spray à la menthe, ni même des bonbons. Ou bien que le corps de son mari soit rempli de lèpre (plaque) et aucune crème n'aide, ni la Volveta ni la Anuga.

¹⁶ Aujourd'hui, si le Beth Din donne des coups, il rentre en prison... C'est pour cela, qu'en contrepartie il utilise d'autres

eux, les Birkot HaTorah font partie des Birkot HaMitsvot. Par la même occasion, on comprend aussi, que comme toutes les *Birkot HaMitsvot*, les *Birkot HaTorah* sont d'ordre Rabbinique.

Alors que selon le Rambane, les Birkot HaTorah sont des *Birkot Hacheva'h* et nous disons ces Berakhot car la génération a accepté la Torah orale avec volonté. C'est pour cela que selon cette opinion, les *Birkot HaTorah* sont de la Torah.

On peut aussi expliquer que la discussion des *Amoraïm* dans la Guemara (les quatre opinions développées plus haut) se base sur la Guemara du traité Chabbat¹⁹ que selon Rava, le peuple Juif adhéra et accepta avec volonté et amour, la Torah orale à l'époque de A'hachveroch (époque où se déroula l'épisode de Pourim). C'est pour cela, que selon lui, on dit les *Birkot HaTorah*, même sur l'étude de Guemara (Torah orale). Alors que les autres *Amoraïm* qui contredisent cet avis, discutent si on suit le début (au Mont Sinaï) ou la fin (époque de Pourim).

FIN DU COURS

COURS SUR CHAVOUOT

RAV YOEL HATTAB

Se réjouir à Yom Tov-manger de la viande

La Guemara (traite Haguiga 8. Et Pessahim 109a) nous apprend que la joie vient en consommant des mets à base de viande, et du vin. Les mets de viande seront composés d'une viande d'un gros bétail. En revanche, une personne n'ayant pas pu se procurer une telle viande, ou bien pour raison médicale, mais uniquement de la volaille, aura le droit d'accomplir la Mitsva. Les enfants seront gâtés par des friandises et les femmes, par des bijoux et des vêtements. Chacun selon ses possibilités.

Les raisons des mets lactés à Chavouot

Certains ont l'habitude de consommer le matin des mets lactés et l'après-midi, manger le repas de viande. Tel est l'avis du Rama (Siman 494 Halakha 3). On devra aussi rapporter deux pains sur la tables en souvenir des pains qu'ils apportaient à Chavouot

Selon le Kol bo (Siman 12) le jour de Chavouot qui est le jour où la Torah a été donnée, on la compare au miel et au lait. Comme il est dit dans le Chir Hachirim (4,11) « le miel et le lait sous ta langue ». Le Hatam Soffer dans son livre Torath Moche rapporte au nom du Rokea'h, qu'il y a une allusion à cette coutume dans la Torah (Bamidbar 28,26)

וביום הביכורים בהקריבכם
מנחה חדשה לה' בשבועותיכם

Nous pouvons remarquer que l'acrostiche des 3 mots ressort le mot « lait ». Le Michna Beroura nous enseigne une autre raison. Après avoir reçu la Torah, les Bnei Israel, venant d'apprendre les lois, ne surent quoi faire, car leurs ustensiles n'était pas utilisables, pour cause de mélange de lait et de viande; les mélanges n'étaient pas interdits avant le don de la Torah. Mais aussi, il était permis avant le don de la Torah, de tuer une bête pour la manger sans devoir faire d'abattage rituel. Etant donné que le don de la Torah était Chabbat, ils ne purent abattre une autre bête pour manger. Ils durent alors se contenter de mets lactés.

D'autres encore trouvent une allusion dans le nom donné au mont Sinaï: le Har Gavnounim. Venant du mot Gvina, fromage.

Le bnei Issahar rajoute que selon le Zohar, le lait fait allusion à la bonté. Et le verset dit « להגיד בבוקר חסדך », ou l'on peut retrouver l'acrostiche « חלב, le lait ».

Encore une autre allusion. Le jour où Moche Rabbenou fut mis sur le fleuve, les Egyptiens jetèrent 600.000 nourrissons dans le Nil. Hachem envoya alors des anges pour récupérer ses enfants, et leurs firent manger du lait et du miel.

Mais attention. Il faut savoir que les mets lactés ne doivent pas remplacer les repas à base de viande et le vin. Le matin après la Tefila il mange un peu de mets lactés. Et l'après-midi, il fera son repas de viande. De même que le soir de Chavouot, on mangera de la viande et on boira du vin.

Attendre 6 heures après avoir mangé de la viande

Il est rapporté dans le livre Noam Elimelekh (Parachat Michpatim) que durant la fête

de Chavouot, on n'aura pas besoin d'attendre 6 heures après avoir consommé de la viande, car c'est le jour du don de la Torah, et que l'on doit ressembler à des anges. Le Gaon de Sokhotchov dans le livre Vayaass Avraham (Siman 51) écrit que si après la viande la personne s'est endormie, elle pourra être plus souple et ne pas attendre 6 heures. Mais le Hok Yaakov dit que toute personne sensée ne se tiendra pas sur cela, même s'il rapporte au nom du Sefer Zikhron Moche que l'on peut être plus souple à Chavouot. Cependant, la Halakha ne se tient aucunement sur cela. Ainsi, après avoir consommé un met carné, on attendra 6 heures avant de consommer des laitages. Comme pendant toute l'année, en cas de difficulté, que l'on ne puisse pas attendre plus pour certaines raisons (par exemple si les horaires de repas son fixe, comme dans un réfectoire, et que l'on ne peut pas attendre plus...) on pourra attendre 5h30.

De plus, on fera attention comme toute l'année d'avoir deux nappes différentes pour le lait et la viande.

Attendre 6 heures après le lait...

Le Maharam miRotenbourg ne compris pas pourquoi certains attendaient 6 heures après avoir mangé des mets lactés, pour manger de la viande. Jusqu'au jour, où il retrouva un morceau de fromage coincé entre ses dents alors qu'il mangeait de la viande. Depuis ce jour, il attendit 6 heures. Le Beth Yossef rapporte au nom du Zohar qu'il est défendu de consommer de la viande après avoir mangé des mets lactés. Mais le Beth Yossef lui-même rapporte que l'habitude des gens est d'être plus souple à ce sujet et de consommer de la viande après avoir mangé des mets lactés. Tel est l'avis de la Guemara *Houline* (105a). La Halakha est tranchée comme la Guemara. De plus, même pour ce qui est de l'avis du Zohar, certains pensent que le Zohar parle uniquement d'une personne qui mange de la viande et veut ensuite manger des laitages. Mais pour manger de la volaille, ce sera permis. De cette manière le Yaabetz explique le Zohar.

La Halakha comme le Pchath

Nous avons développé à plusieurs reprises, que lorsqu'il y a une discussion entre la Halakha écrite et le Zohar, on se tiendra sur la Halakha écrite. Dans notre cas, le Talmud est explicite: il sera permis de consommer de la viande après avoir mangé du lait

(après s'être lavé la bouche et les mains). De plus, même l'avis du Zohar n'est pas unanime. Comme nous l'avons précisé, certains pensent que « l'interdit » de consommer de la viande après des mets lactés, c'est uniquement pour manger de la viande, mais de la volaille c'est permis.

FIN

DVAR TORAH - CHAVOUOT – Réouven Carceles

Crainte de fauter

Les Sages (Pessa'him 116b) nous disent : à chaque génération, l'homme doit se considérer comme si lui-même était sorti d'Égypte. Le Arizal explique aussi, qu'à chaque fête, il a été institué la notion que chacun doit la vivre comme si c'était aujourd'hui. Seulement pour arriver à ce niveau, nous savons que nous devons, pendant Chavouot, travailler à recevoir cette Torah. Nous devons lutter pour l'acquérir dans nos cœurs, et à ce titre, le Maharal explique qu'il y a deux niveaux de lichma, et la motivation la plus élevée est bien évidemment l'amour de D. Comment arriver à ce niveau ? Comment revenir à ce niveau d'avant la faute, où aucun doute ne germait dans nos esprits ? Israël a assisté, lors de la sortie d'Égypte, à de nombreux miracles, ce qui ne l'a pas empêché de nourrir des doutes à propos de la mission de Moché. Les miracles n'ont pas le pouvoir de convaincre, d'ailleurs, le Rambam explique que ce n'est que lorsque nos ancêtres ont entendu la voix de D. au Sinaï que le doute s'est mué en une certitude absolue. Comment est-ce possible ? Chavouot approche, comment arriver à entendre de nouveau cette voix et intérioriser le message de D. avec amour ?

Il est bon de rappeler, que les enfants d'Israël avaient atteint en Égypte la quarante-neuvième porte d'impureté. Seule la promesse que D. avait faite à Avraham, les a retenus de tomber à un niveau où ils auraient complètement perdu leur identité spirituelle. Les Bné Israel ont réussi à s'élever, en sept courtes semaines, à l'état ultime de sainteté, un niveau atteint au Sinaï, du même niveau que celui d'Adam avant la faute. Ils ont à ce titre imprimé dans leurs esprits la Torah d'une manière ineffaçable, sans pouvoir jamais oublier ce qu'ils

Beth Maran

avaient appris et leur cœur avaient expulsé le yetser hara (le mauvais penchant), un attachement à la Torah total. Nos Sages dans la Guemara (chabbat 88b) expliquent que chaque mot que D. a prononcés, a détaché leur âme de leur corps. D. les a alors ramenés à la vie. En entendant la parole de D., nous savons qu'ils ont progressé au-delà des quarante-neuf degrés de pureté, et qu'ils sont entrés dans le domaine où nul homme ne peut voir D. et vivre. Le monde physique n'avait plus pour eux aucune signification. Et pourtant, ils n'ont pas pu faire face. Ils ont eu peur de continuer, et ils ont supplié Moché de leur transmettre lui-même la suite des paroles de D.. Mais de quoi avaient-ils peur ? Rav Dessler nous explique, qu'en réalité, la mort qu'ils redoutaient était une mort spirituelle. Comment comprendre cette notion ?

La Guemara (Berakhot 9,1) nous dit : agit par amour ! Ainsi ne haïras-tu point. Agit par crainte ! Ainsi ne te rebelleras-tu point. Le service de D. exige un équilibre entre ces deux notions, c'est-à-dire, qu'un amour excessif, s'il n'est pas pondéré par la crainte, peut se traduire par un excès de familiarité. De ce fait, en recevant la torah, ils redoutaient que leur niveau élevé, leur amour, les conduisent à la perte de leur yirath chamayim (crainte d'Hachem), d'où une mort spirituelle.

La Guemara (Berakhot 33b) explique : « tout vient du ciel à l'exception de la crainte du ciel », cela veut bien dire que la crainte du ciel doit venir d'en bas, donc de nous-mêmes, de notre libre arbitre. Ce qui nous enseigne une grande chose, que l'amour et la joie dans le service de D., sont des dons de D. lui-même. Ils viennent d'eux-mêmes après un long apprentissage de crainte. Le Rav Dessler explique que s'il devait advenir qu'une personne se hisse à ce niveau élevé d'amour et de joie par un réveil venu d'en haut, sans qu'elle n'ait à déployer elle-même un effort en ce sens, alors ce don serait temporaire ; il serait repris tôt ou tard, et la personne aurait à traverser une période d'épreuves et de souffrances. Nous voyons cela, lors de la traversée de la Mer Rouge, percevoir de ses propres yeux toute la puissance de D. Cela n'a pourtant pas empêché le peuple aussitôt après avoir marché pendant trois jours dans le désert et n'avoir pas trouvé d'eau, de se plaindre à Moché. Pourquoi ? Les révélations de la Mer Rouge, comme tout le monde le sait venaient d'en haut, Elles se sont très vite retirées, et Israël a eu à affronter l'épreuve du

manque d'eau. C'est un véritable enseignement qui montre que pour nous permettre d'acquérir notre dimension spirituelle, (venue d'en haut), cela ne peut se faire qu'au moyen de nos propres efforts en bas. D'où la détermination d'Israël à vouloir abandonner le niveau spirituel extrêmement élevé qui lui avait été proposé, car ils savaient que cela venait d'en haut, sans qu'ils y soient préparés. Ce qui conduit Moché à leur adresser des remontrances et les encourager à se maintenir à leur niveau élevé.

Nous devons nous aussi nous préparer, purifier nos cœurs, travailler à recevoir la Torah et surtout interioriser le message divin. La fête de Chavouot est très sainte, car Hachem nous a choisi parmi toutes les nations pour devenir son peuple, nous devons donc nous préparer à recevoir et mériter le message divin, trouver cet équilibre entre l'amour et la crainte de D.

Le Messilat Yecharim nous explique qu'il y a deux sortes de crainte, et que la crainte la plus difficile à acquérir, est celle de fauter, ce qui est contraire à sa volonté (c'est-à-dire la faute est contraire à Sa volonté), mais craindre de fauter demande un travail sur soi, car elle requiert une grande connaissance et une réflexion sur D lui-même et sur la petitesse de l'homme. L'homme doit craindre la faute, à cause d'une erreur, d'une négligence ou d'une ignorance, c'est sûrement en ce sens qu'il est écrit : « heureux l'homme qui craint toujours ». Les Sages (Bérakhot 60b) nous disent qu'il s'agit de la crainte de la Torah, c'est de ce niveau de crainte que Moché les a encouragés à maintenir. C'est ce que nous explique le Ramhal, que l'homme doit s'inquiéter et trembler, jusqu'au moment où cette crainte ne l'abandonne plus. C'est pour cela que notre maître le Arizal, a fixé la lecture nocturne de la torah, les hommes pieux se réjouissent et étudient toute la nuit, le Pele Yoets, nous explique que nous devons étudier avec crainte et amour, et une joie plus grande que celle d'avoir trouvé un trésor, en faisant attention à ce que cela provoque dans les hauteurs célestes. Le zohar nous dit que c'est justement à ce moment-là que notre récompense est déterminée, c'est-à-dire de mériter cet amour et cette joie dont nous parlons et qui sera proportionnelle à nos efforts, à notre travail d'en bas, à condition de ne pas rester oisif, de chasser le sommeil de ses yeux, étudier toute la nuit sans répit, c'est une grande préparation, qui nous permettra de maintenir notre crainte envers le maître du monde et donc de mériter notre niveau spirituel venu d'en haut.

**EXCEPTIONNEL A
HAR HOMA!!**



**LA SYNAGOGUE ATERETH ITSHAK A LE PLAISIR DE VOUS
ANNONCER LA PRÉSENCE EXCEPTIONNELLE DU GRAND RABBIN
D'ISRAEL MARAN RABBENOU ITSHAK YOSSEF CHLITA!**

Le mardi 18 Mai a 19H00 précise!!!

Minha avec le rav, pose de la Mezouza et cours du rav

Afin d'honorer la présence du rav, nous comptons sur la présence de chacun

Rehov simhat cohen 32 HAR HOMA

Rav yossi taieb
Député et
représentant des
francophones à la
Knesset

Rav Ariel
Edery Av beth
Din et Rav de
Har Homa

Rav Yoel hattab
Rav de la Synagogue

Rav Chemouel
marciano
Représentant
Français a la mairie
de Jérusalem

Shlomo Golbary
YoshevRosh du
Minhal Keilati